

**Expérience collective des Forums locaux**  
**FAQ sur les Forums locaux**

**Q :**        **Qu'est-ce qu'un Forum local?**

**R :**        Les Forums locaux ont vu le jour en 2009 après révision du concept par la Conférence des Services généraux en 2007.

Ils avaient pour objectif de permettre la participation à un Forum pour des membres des AA en mettant l'accent sur des considérations culturelles, d'accessibilité et de différents milieux pour celles et ceux souvent dans l'incapacité de participer à un Forum territorial.

Les programmes de ces Forums locaux reflètent ceux des Forums territoriaux et comprennent des présentations de Forum, des séances d'échange de vues et des ateliers pour aborder sur des sujets comme :

- La structure et les responsabilités du Conseil des Services généraux ainsi que des Conseils d'AAWS et d'AA Grapevine.
- Les services proposés par le Bureau des Services généraux et AA Grapevine.
- La structure du triangle inversé du Mouvement des AA.
- Comment les groupes font le lien avec le Mouvement des AA au-delà du simple groupe.

**Q :**        **Qui s'occupe des Forums locaux?**

**R :**        Les Forums locaux ont le soutien du Conseil des Services généraux, mais ne sont pas coordonnés par le Conseil des Services généraux ou le Bureau des Services généraux. Les Forums locaux sont coordonnés par des comités formés à l'échelle locale où se tiendront ces événements. Les Forums locaux n'ont pas vocation à remplacer ou à se substituer aux ateliers locaux de service.

Les comités des Forums locaux sont chargés d'organiser l'événement, notamment pour trouver et louer un site, mais aussi pour l'envoi de dépliants et la gestion de l'accueil.

**Q :**        **Comment le Conseil des Services généraux et le Bureau des Services généraux aident-ils ces Forums?**

**R :**        La coordinatrice des Forums territoriaux du BSG aide sur les points suivants :

- Coordonner la participation de deux représentants du Conseil, dont un administrateur du Conseil, de préférence l'administrateur territorial, et un membre du personnel.
- Partager l'expérience collective au comité du Forum local.

- Finaliser les ordres du jour du Forum local avec le comité du Forum local.
- Réviser le dépliant du Forum local; étudier la démarche de diffusion proposée pour le dépliant du Forum local; fournir des étiquettes pour l'envoi de dépliants du Forum local, si besoin est.
- Envoyer des présentoirs de publications et de Forums.
- Réviser le Rapport final rédigé par le secrétaire du comité du Forum local pour vérifier l'exactitude des propos, pour répondre aux questions du Panier aux questions et à toute autre demande concernant le Conseil, le BSG ou le Grapevine.

**Q :** **Si les comités des Forums locaux ont la responsabilité de trouver et de louer un site, ainsi que pour l'envoi des dépliants, les Forums locaux seront-ils payants?**

**R :** Des frais d'inscription peuvent être nécessaires, selon la décision de la conscience de groupe du comité du Forum local.

**Q :** **Quel est le format prévu pour un Forum local?**

**R :** Les Forums locaux peuvent être organisés sur un jour, un jour et demi ou deux jours. Des présentations, des séances générales d'échange de vues et des ateliers peuvent être organisés de différentes façons pour correspondre au format d'ensemble.

**Q :** **Est-il possible qu'une danse, une activité de crème glacée ou autre activité liée à l'accueil fasse partie du Forum local?**

**R :** Oui, en fonction de la décision prise selon la conscience de groupe du comité du Forum local.

**Q :** **Le Conseil des Services généraux peut-il imposer aux comités du Forum local une façon d'organiser leur Forum local?**

**R :** Le Conseil des Services généraux n'impose rien aux comités des Forums locaux. Si la conscience de groupe d'un comité du Forum local choisit de commencer un Forum local, de demander la participation de deux représentants du Conseil des Services généraux et d'utiliser cet événement pour communiquer des informations de Forum, le comité choisit alors de collaborer avec le Conseil en adoptant le format suggéré de Forum local.

Une démarche semblable existe pour les Forums territoriaux et les Congrès internationaux. Le Bureau des Services généraux détermine les responsabilités et limites de la participation des comités locaux. Si un comité décide de ne pas accepter les lignes de conduite et les conditions connexes à un Forum local, nous demandons qu'il n'utilise pas le nom « Forum local » pour son événement.

**Q :** **Deux représentants du Conseil seront-ils suffisants pour répondre à tous les types de questions posées lors de Forums locaux?**

**R :** Peut-être pas. La personne qui coordonne les Forums territoriaux du BSG est responsable de la révision de Rapport final du comité du Forum local pour vérifier l'exactitude des propos et pour apporter des réponses au Panier aux questions et à toute autre question en lien avec le Conseil, le BSG et le Grapevine.

**Q :** **Expliquer le processus de demande pour des Forums locaux.**

**R :** Les Forums locaux sont des événements des AA, organisés par les AA pour les AA à propos des AA. Les comités des Forums locaux doivent utiliser le formulaire de demande de Forum local. Ce formulaire est à transmettre au BSG avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année **précédant** l'année au cours de laquelle se tiendra le Forum local.

Le BSG transmettra une copie de la demande au délégué régional et à l'administrateur territorial. L'administrateur territorial informe les délégués du territoire des demandes lors du lunch territorial pendant la Conférence des Services généraux.

Les comités des Forums locaux peuvent collaborer avec leur Région, District ou toute entité des AA à l'échelle locale pour faire une demande de Forum local. Des membres peuvent créer un comité autonome pour entamer une demande de Forum local. Après le lunch territorial, l'administrateur transfère la demande de Forum local avec des commentaires ou des notes, le cas échéant, au secrétaire du Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux pour faire étudier la demande par le comité lors de sa réunion de juillet.

**Q :** **Quels sont les critères pour qu'une demande soit acceptée?**

**R :** Le Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux approuve jusqu'à quatre Forums locaux par an. Toutes les demandes seront examinées en gardant à l'esprit la rotation des lieux géographiques.

**Q :** **Quel est le rôle d'un délégué régional?**

**R :** Le Bureau des Services généraux reçoit le formulaire de demande de Forum local et transmet une copie au délégué régional et à l'administrateur territorial. Le sous-comité s'attend à ce que l'administrateur territorial discute de cette demande de Forum local avec le délégué régional. L'ensemble des délégués d'un territoire ont la possibilité de s'exprimer sur les demandes de Forum local lors du lunch territorial organisé pendant la Conférence des Services généraux. L'administrateur territorial transfère la demande de Forum local avec des

commentaires ou des notes provenant des délégués au Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux pour faire étudier la demande par le comité lors de sa réunion de juillet.

**Q :** **Les Assemblées régionales font-elles partie de la démarche de demande d'un Forum local? Les comités locaux font-ils partie des Services généraux?**

**R :** Pas forcément. Le Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux prévoit que les Régions, Districts, territoires, comités des Congrès internationaux pour les jeunes chez les AA, communautés des AA autochtones ou comités, ainsi que toute entité de service pourraient souhaiter créer un comité d'accueil pour Forum local afin de présenter une demande de Forum local au Bureau des Services généraux.

Rév : 12/2023